

HEATHER DRYDEN:

Bienvenue tout d'abord aux membres de l'ALAC, merci de vous réunir avec nous.

Il est toujours bon d'échanger nos points de vue avec l'ALAC. Nous avons certains points à l'ordre du jour que nous avons déjà identifié.

Nous avons proposé de commencer par le sujet des conflits d'intérêts à ICANN et après, nous allons parler de certains des sujets les plus importants concernant les gTLD. Peut-être du groupe de travail JAS en relation avec le support pour les candidats qui ont besoin de plus de soutien pour faire partie du programme des nouveaux gTLD. Et nous allons aussi nous intéresser au sujet du travail de la responsabilité et de la transparence du travail qui est en train d'être réalisé.

Je vais passer la parole à Olivier Crepin-Leblond, le président de l'ALAC, qui présentera le premier point de l'ordre du jour.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci Heather. Au nom de la communauté At-Large, je veux remercier le GAC qui nous a invités à venir dans cette enceinte et à y mener nos débats.

Le premier point, le conflit d'intérêts. Il apparaît comme étant le premier dans l'ordre du jour de beaucoup de Conseils d'Administration. Je vais passer la parole à Jean-Jacques Subrenat. Je remercie l'interprétation. Comme vous le savez, vous avez l'interprétation vers l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais. N'est-ce pas?

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

[ Applaudissements ]

Nous célébrons le fait que Jean-Jacques puisse aussi parler en anglais ou en français selon son choix. Ou alors dans une autre des trois langues. S'il préfère, il peut aussi parler en portugais.

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Au fait, Olivier, j'ai compris que tu voulais que je parle un peu sur le troisième point. Je ne sais pas si j'ai mal compris.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il me semble qu'il y a un mélange entre les deux points.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Ok, donc je vais improviser un peu. Du moins, je vais essayer de le faire.

Dans cette réunion, ce qui est intéressant est la représentation des intérêts publics. Vous, comme représentants des gouvernements, représentez l'intérêt public. Et vous faites ceci de façon très vaste, sur la base de constitutions et de la loi.

Mais je crois qu'il y a un autre niveau de conscience qui se rapporte aux utilisateurs d'internet. Et on n'a pas tout considéré en termes juridiques ou constitutionnels car internet est très récent et il y a des domaines qui n'ont pas encore été adressés.

Donc je pense que le défi pour nous tous, dans la communauté internet et plus spécifiquement dans la communauté internet est de voir comment serait-il possible d'avancer, de faire des progrès, en ce qui concerne les intérêts publics pour que toutes les parties respectent un code de conduite. Et ce sujet du conflit d'intérêt serait alors résolu.

Pour ouvrir le débat, je voudrais dire que ce qui caractérise notre réunion d'aujourd'hui est la grande quantité de questions sur l'un des principes fondamentaux qui prospère mais aussi en ce qui concerne les conflits et les inégalités dans le monde depuis plus ou moins la fin de la deuxième guerre mondiale.

Certains de ces enjeux, auxquels nous devons faire face aujourd'hui sont la nécessité de progrès au-delà du modèle autocontrôlé. On ne voit pas ceci dans tous les secteurs, dans tous les domaines mais nous allons considérer ceci un instant. Un des enjeux qui nous a affectés en tant que contribuable est le secteur financier. Il est très évident que l'autocontrôle a échoué de façon significative. Ceci demande certaines mesures de la part des personnes qui sont les plus concernées, dans le cas des finances, les contribuables. Je suggérerai qu'ICANN ait un rôle significatif à assumer.

Voilà ma conclusion.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci beaucoup Jean-Jacques.

Je passe maintenant la parole aux membres de l'ALAC pour faire d'autres commentaires. Voyons, Cheryl Langdon-Orr. Tu as la parole.

CHERYL LANGDON ORR:

Merci, je suis Cheryl Langdon-Orr. Dans les réunions de l'ALAC, on est soit au téléphone ou face à face ou on a des transcriptions comme on a ici. Il est très important de dire ceci. Parce qu'on enregistre tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dit dans les réunions de Comité Exécutif.

On a des politiques pour les réunions et peut être que l'on pourrait mener des réunions privées mais nous suivons les protocoles formels. Comme la communauté At-Large, nous croyons que nous avons besoin des plus hauts niveaux de transparence et de responsabilité. Cela veut dire que l'on fait des transcriptions de tout ce que l'on dit dans les langues dont nous nous servons. C'est-à-dire le français, l'espagnol et l'anglais. Et si je ne dirais pas que je suis Cheryl Langdon-Orr, on serait en train de mélanger les mots d'Olivier avec les miens.

Donc c'est important de dire ceci, de dire qui on est pour que ceci soit bien enregistré dans le procès-verbal. Il est très important de faire attention aux détails. Surtout lorsque l'on parle de conflits d'intérêts.

Je ne connais personne honnêtement dans la communauté de l'ALAC qui dans ses principes n'a pas une position définie quant aux conflits d'intérêts.

Bien sûr, je crois qu'il y aura une diversité des différents degrés auxquels nous devons faire des progrès quant aux rapports de responsabilité. Mais nous avons tous une position très forte à ce sujet et je dirais même que ceci est extensible aux conseillers du comité consultatif.

Je voudrais vous dire ce que l'on va faire dans le comité consultatif d'At-Large. Nous allons présenter une demande pour les déclarations ou les manifestations d'intérêts dans tous les domaines, par exemple pour la GNSO. Mais ces manifestations doivent être mises à jour sur un Wiki avec des liens vers tous les groupes, vous compris. Pour que

tous ceux qui ont un conflit d'intérêts puissent voir ceci et que toutes les voix soient entendues.

Ceci doit se faire de façon continue, on doit publier ceci de façon continue.

C'est-à-dire que si je parle avec quelqu'un d'une somme d'argent pour un contrat, je dois déclarer ceci, je dois le manifester dans ma manifestation d'intérêt lorsque je commence les débats indépendamment des résultats.

Si c'était un sujet trop confidentiel qui pourrait affecter ou impacter, comme par exemple si mon chef croit que je travaille pour la concurrence, alors ceci dépend de moi-même de présenter une manifestation privée, temporaire au président de l'organisation ou de l'organisme dans lequel je travaille. Les gens sont curieux pour ce qui est ou ce qui n'est pas un conflit d'intérêts. Et cette curiosité doit être satisfaite. Je pense qu'il y a des membres du GAC et de l'ALAC qui vont avoir des intérêts partagés sur ce sujet. Merci Madame la Présidente.

HEATHER DRYDEN:

Merci Cheryl. Par rapport à ce que vous venez de dire, pour avoir une meilleure gestion des conflits d'intérêts et aussi les manifestations d'intérêts que j'ai déjà vus dans d'autres conseils d'administration, où si vous voulez participer dans un comité particulier, on manifeste notre intérêt à travers la description de nos capacités, nos expériences pour qu'on ait une relation avec le domaine de travail de ce comité. On augmentera comme ça la transparence du processus. Donc vous devez penser à ceci.

Pour ceux qui veulent participer, pour les membres de l'ALAC, je veux vous faire savoir que même si vous n'êtes pas assis à la table principale nous avons un microphone portable pour que vous puissiez prendre la parole.

Encore une fois sur le conflit d'intérêts. Est-ce que vous avez des positions en tant que membres du GAC? Nous, comité, nous n'avons pas discuté de ceci mais nous voulons avoir une réunion avec le conseil d'administration aujourd'hui. Et je sais que les membres du GAC ont un grand intérêt à ce sujet. Le représentant de la Commission Européenne prend la parole.

**COMMISSION EUROPEENNE:**

Merci Madame la Présidente. Je suis le représentant de la Commission Européenne. Je veux remercier les membres de la communauté d'ALAC d'être venus pour discuter avec nous de ce sujet. Comme le président l'a déjà dit, je ne parle pas pour représenter le GAC mais plutôt la Commission Européenne.

Pour nous, les conflits d'intérêts sont très importants et pertinents. Comme vous le savez, nous avons déjà adopté précédemment des positions fortes et nous voulons les maintenir. Nous croyons qu'il est urgent de faire ceci. Nous sommes quand même préoccupés parce que ce sujet ne se transforme pas en une autre question de procédures qui font partie des groupes de travail, etc... On doit travailler sur ceci urgemment. Il faut dire que, jusqu'à présent, nous avons fait attention au niveau du conseil. Et on n'avait pas trop d'enthousiasme lorsque l'on voyait les rapports d'audit d'ICANN et il y avait déjà huit membres du conseil d'administration qui avaient déjà manifesté des conflits d'intérêts dont beaucoup d'entre eux n'indiquaient pas quel conflit d'intérêts. On va discuter de ceci avec le conseil comme Madame la Présidente l'a déjà dit.

Pour plus appuyer l'intérêt que l'ALAC manifeste, j'ai une question plus pratique. En plus des transcriptions, etc..., qu'est-ce que l'ALAC propose en termes pratique pour faire des progrès dans l'entourage de l'ICANN sur ce sujet et

---

que ce soit toujours un thème en soit même et non pas une question de processus?

HEATHER DRYDEN:

Merci. La représentante du Kenya demande la parole. Et je pense qu'Olivier voulait répondre? Non.

KENYA:

Merci Heather. Merci à l'ALAC d'avoir mentionné ce sujet. Je suis d'accord avec mon collègue de la Commission Européenne que ce sujet est très important et il faut s'assurer que ceci ne se perde pas, que l'on ne le perde pas de vue comme d'autres sujets.

On voudrait aussi savoir si le conseil d'administration considérerait l'introduction de structures de gouvernance qui obligent le conseil d'administration à divulguer les aspects financiers et non financiers quant aux conflits d'intérêts mais aussi les intérêts des membres du conseil d'administration vis-à-vis des gérants et des parties prenantes. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de conflits d'intérêts financiers mais aussi entre les différentes parties prenantes et également au niveau des cadres supérieurs. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Olivier prend la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci Heather. Quant à la question de la Commission Européenne, At-Large et ALAC montrent l'exemple. Nous prenons la transparence comme un aspect très important. Comme nous le disons toujours, nos réunions sont toujours ouvertes sauf lorsqu'on a un point spécifique qui requiert une réunion privée.

Nous allons installer un débat avec le comité consultatif d'At-Large, plus tard je vais annoncer ceci lors de cette réunion. Et nous allons proposer d'avoir tous les membres des comités consultatifs d'At-Large qui vont présenter leurs manifestations d'intérêts qui seront enregistrées et stockées et mises à jour sur notre site Web pour que tout le monde puisse voir quels sont nos intérêts au-delà de nos activités de l'ICANN. Puisqu'on n'a pas discuté de ceci, je ne peux rien dire d'autre. Mais je pense que ceci doit être élargi à tous les conseils d'administration et les organisations de support de l'ICANN. Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR:

Je veux dire quelque chose par rapport à ce qu'Olivier vient de dire. Le comité consultatif d'At-Large peut donner son conseil. Et donc ceci comprend toutes les organisations de support et les comités consultatifs. Nous, on donne un conseil parce qu'on est un conseil consultatif et que c'est notre fonction.

HEATHER DRYDEN:

Merci Cheryl. Le représentant des Pays-Bas s'il vous plaît.

PAYS-BAS:

Merci Madame la Présidente. Je suis ravi de voir que l'ALAC et le GAC sont d'accord par rapport à ce sujet. Et je suis complètement d'accord avec la Commission Européenne, le moment d'agir est venu. Je crois que la représentante du Kenya l'a dit. Il ne faut pas attendre les recommandations des comités, etc... Nous devons tout simplement être pratiques vis-à-vis de ceci. C'est-à-dire qu'il faudrait voir si l'ALAC et le GAC pourraient publier un communiqué conjoint face au conseil d'administration et le reste des constituants et dire que cette question est



tellement importante que nous ne pouvons pas attendre la prochaine réunion de l'ICANN pour prendre des mesures à ce sujet.

Nous avons un programme de nouveaux gTLD. Le conseil d'administration considérera les nouvelles candidatures. En définitive, on ne veut pas attendre que les recommandations soient prises dans plusieurs mois. Je pense, que vu de mon pays, la Commission Européenne sera d'accord sur ceci je crois, même pour la prochaine réunion de l'ICANN on devrait déjà avoir mis en place certaines actions ou mesures et les propositions doivent être acceptées.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Le représentant du Portugal demande la parole.

PORTUGAL:

Merci Madame la Présidente et merci le représentant des Pays-Bas pour avoir exprimé notre point de vue en particulier. Pour nous, c'est aussi un sujet très important. En fait, il y a deux lignes que l'on devrait considérer. L'une d'elle a trait aux conflits d'intérêts et ceci serait amélioré si l'on pouvait définir un standard avec des exigences minimum pour s'assurer que ce qui est évident a déjà été couvert par les déclarations. On a aussi résolu une partie du problème parce que nous avons des enregistrements de toutes nos interventions. Cet aspect du problème a déjà été résolu et donc il ne faut pas s'inquiéter pour ceci.

Mais on a un enjeu plus important en ce moment, il faut voir les conséquences concernant les procédures. Je vais vous donner deux exemples. En premier lieu, il faut voir les relations de travail après avoir un poste particulier dans le processus de décision de l'ICANN. Il devrait y avoir une rédaction claire pour ce qui est des attentes à ce sujet. Et ça n'existe pas jusqu'à présent.

L'autre point que je veux poser quant au processus de décision traite du processus lui-même. Si pour une raison particulière un membre du conseil d'administration a un conflit d'intérêts dans un domaine particulier et que cette question est votée, il faudrait avoir une exigence de procédure qui évite que l'on vote en cas de conflits d'intérêts. Donc, s'il y a un conflit d'intérêts avec un membre du conseil d'administration, on peut avoir aussi un conflit pour un sujet particulier.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Jean-Jacques demande la parole.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci Heather. En premier lieu, le représentant du Portugal a déjà dit ceci. Je crois que d'après la façon dont le conseil d'administration fonctionne, il considère en fait que lorsqu'il faut adopter une résolution, il préfère que les membres du conseil d'administration manifestent leurs intérêts avant le débat ou avant le vote. Ceci a déjà été mis en place. Il faut juste être plus systématique.

En deuxième lieu, je vais parler des délais et des temps. Et je vais reprendre ce que Cheryl a dit. Je crois qu'il s'agit d'une obligation permanente de chacune des personnes du conseil d'administration ou des membres d'un comité, etc... C'est-à-dire qu'il faut adopter l'initiative d'indiquer toute évolution dans leur statut ou leur situation de façon constante. Le président d'un comité ou du conseil d'administration ne doit pas avoir à poursuivre chaque personne pour qu'elle le mette à jour sur sa situation. Je suggère tout simplement ceci car ça devrait faire partie des directives dès le début.

HEATHER DRYDEN:

Merci Jean-Jacques. Le représentant de la Commission Européenne a la parole.

COMMISSION EUROPEENNE:

Merci Madame la Présidente. Je voudrais appuyer la déclaration du représentant du Portugal sur ces deux points qui sont tellement importants. L'un est la période de refroidissement. S'il y a un point qui n'est pas clair ou acceptable après deux semaines, il faut prendre une décision.

Juste pour faire un exemple, je ne compare pas les commissions avec le conseil d'administration. Mais nous avons des règles et si certaines commissions ne respectent pas ces règles là, on devra donc chercher une autre solution. Je voudrais aussi signaler la position du GAC et de la Commission Européenne.

Avec notre expérience à la Commission Européenne, s'il n'y a pas une mise en place des règles, elles n'ont aucun sens. Donc le conflit d'intérêts doit, selon nous, inclure ce qui doit être compréhensif et considérer aussi les mécanismes qui doivent être mis en place.

Je voudrais aussi mentionner et vous demander de réfléchir sur ceci, je ne sais pas si ce sera possible d'en discuter lors d'une réunion du GAC, il y a un sujet qui traite de l'aspect financier, c'est-à-dire l'argent et les fonds. Je crois que nous savons tous que l'argent est une partie très intéressante lorsque l'on parle de conflits d'intérêts.

On croit que les directeurs de l'ICANN ne perçoivent pas de salaire sauf le président. Et ceci nous mène à d'autres points de pression. Parce que ce sont tous des professionnels, ils ont tous des intérêts et des carrières. Et ceci serait peut-être une des recommandations que l'on a faites. C'est-à-dire de traiter le sujet des compensations. Ceci ne devrait pas être prioritaire dans notre cas.

Mon dernier commentaire porte sur quelque chose que l'on ne pourra peut-être pas discuter aujourd'hui mais cela concerne les fonds de l'ICANN lui-même.

Si la structure financière de l'ICANN se fait par les fonds qu'ils peuvent avoir? Il y a aussi eu un audit et c'était très intéressant en cet aspect parce que l'on sait que les personnes qui font les audits ont décidé de dire qu'il était important que l'ICANN ne dépende pas des registres et des bureaux d'enregistrement. Ici on a un problème entre la diversification des revenus de la structure de l'ICANN. Donc ceci devrait être évité pour ne pas avoir de conflits d'intérêts.

HEATHER DRYDEN:

Merci. J'ai maintenant Alan Greenberg d'Allemagne qui prend la parole.

ALAN GREENBERG:

Merci. Je vais dire quelque chose que vous avez déjà dit mais je vais essayer de le faire plus clairement. Je crois que c'est critique lorsqu'un membre du conseil d'administration, ou n'importe où dans l'organisation, déclare qu'il y a un conflit et quel est ce type de conflit.

Ceci s'est passé il y a plus ou moins un an et demi et la moitié du conseil d'administration disait qu'il y avait un conflit quant aux nouveaux gTLD qu'ils ne pouvaient pas participer.

Dans certains cas, on sait quel est le conflit et dans d'autres cas on ne le sait pas. Et donc, il me semble important pour la transparence d'essayer de faire ceci.

HEATHER DRYDEN:

L'Allemagne, s'il vous plait.

ALLEMAGNE:

Merci Madame la Présidente. J'aimerais ajouter à ce qui a été signalé par la Commission Européenne et exprimer mon accord pour ce qui est des conflits d'intérêts.

J'aimerais demander aux collègues de l'ALAC ici présents, on peut anticiper que pour la société civile, ce n'est pas simple de travailler en tant que bénévole pour une organisation comme l'ICANN. Dans le cas de la société civile, il serait peut-être utile que des gens soient engagés et perçoivent une rémunération appropriée. Et voici une position qui est sans doute partagée du point de vue des regroupements.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Je voudrais répondre à ce point-là. C'est un point intéressant. Je crois que personne à l'ALAC ne soit contre cette proposition. Cependant, l'impact sur le budget de l'ICANN serait important du au fait du nombre d'heures que chacun travaille sur des sujets concernant l'ICANN. On pourrait prendre en considération votre suggestion. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Il existe clairement un rapport entre le bénévolat et les niveaux de paiement et les conflits d'intérêts et d'autres sujets y affairant. L'Allemagne veut faire d'autres commentaires?

ALLEMAGNE:

Tout simplement dire que ceci n'est que pour les membres du conseil d'administration. Moi, je travaille comme bénévole, en tant que volontaire et si les gens de l'ALAC travaillent pour le conseil d'administration par exemple, ils ont la possibilité de le faire parce que c'est assez difficile de travailler volontairement pour le conseil d'administration de

l'ICANN et peut-être qu'avoir une rémunération aiderait notamment. Merci.

HEATHER DRYDEN: Merci beaucoup. Olivier veut répondre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je m'appelle Olivier. Merci, c'est un bon point.

HEATHER DRYDEN: Bien... J'ai une demande de Cheryl, de Sala et d'Alan. Et nous allons essayer de clôturer la liste des orateurs.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci. Je m'appelle Cheryl Langdon-Orr pour l'enregistrement. Revenons au point mentionné par la Commission Européenne et d'autres membres de ce panel, le conseil d'administration de l'ICANN. J'ai eu la possibilité de travailler dans l'équipe de révision et de transparence. Il est important de tenir compte des recommandations, c'est-à-dire que nous avons fait des recommandations sur la rémunération mais je crois qu'il devrait y avoir quelque chose en plus de cela. Pour de très bonnes raisons. Pourquoi? Parce qu'en réalité, ce qui importe, ce qui intéresse, c'est le haut niveau de responsabilité de transparence. Nous, on agit de manière volontaire.

Il ne s'agit pas seulement d'être gentil. C'est quelque chose de pratique en définitif.

Si l'on trouve la communauté, nous voyons qu'il n'y a pas de voix significative pour ce qui est d'un chiffre ou la quantité de personnes qui présentent des objections à cela. Et il s'agit d'une organisation avec un modèle multipartite ayant différents intérêts, il faut voir et évaluer l'importance de ce problème pour nous. Je crois qu'une rémunération

---

appropriée pour le conseil d'administration de l'ICANN serait une nouvelle étape, un nouveau pas dans la démarche de professionnalisation et d'internationalisation de l'ICANN.

HEATHER DRYDEN: Un autre orateur demande la parole. Présentez-vous s'il vous plait.

SALANIETA TAMANIKAIWAIMARO: Je m'appelle Salanieta. C'est un privilège pour moi de partager cette réunion avec vous. Je vais faire un bref commentaire. Je veux reconnaître l'énorme travail réalisé par l'ALAC et l'équipe de révision. Je vais vous proposer de considérer des mécanismes déjà existant et j'apprécie également beaucoup de pays qui sont représentés au sein de la communauté de l'ICANN. Et les mécanismes et les procédures utilisés, si je comprends bien ces mécanismes ont été mis en place et n'ont pas besoin de beaucoup de changement. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Je m'appelle Olivier pour les procès-verbaux. Salanieta, c'est-à-dire que votre nom de famille est difficile à prononcer. Elle a joint le comité et elle a été choisie pour la région de l'Asie-Pacifique.

HEATHER DRYDEN: Bienvenue Sala. Voyons l'ordre des orateurs... Alan?

ALAN GREENBERG: Un bref commentaire en réponse à l'interprétation qui a été donné sur le commentaire de l'Allemagne vis-à-vis de la rémunération et les commentaires de l'ALAC et les autres

sociétés civiles et le bénévolat. On ne peut pas payer tout le monde. Ce n'est pas probable que ceci arrive.

Je veux dire que j'ai aussi présidé un groupe concernant les règles des opérateurs de registres, des enregistrements, etc... Ceci a été mentionné. C'est difficile d'obtenir des participations et d'obtenir un modèle multipartite. C'est une question que l'on devra traiter. Il faut s'assurer que l'on soit bien représenté et que toutes les parties prenantes soient bien représentées et non pas seulement celles qui ont de l'argent.

HEATHER DRYDEN:

Merci Alan.

Nous allons passer au point suivant et nous allons parler très brièvement.

Le prochain point à l'ordre du jour a un rapport avec les nouveaux gTLD et nous suggérons notamment le groupe de travail conjoint pour le soutien aux candidats ayant besoin de soutien. Et je crois que le Portugal veut faire des commentaires brefs sur l'état actuel ou des commentaires et des questions à considérer sur ce point là. Et puis, pour ce qui est du point des ATRT, Jean-Jacques a des commentaires à faire là-dessus. Et puis on peut clôturer cette session.

Olivier veut faire des commentaires?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci Heather.

Avant de clôturer la session, on pourrait établir un point d'action et peut-être nommer un groupe de travail pour qu'il travaille sur ce sujet. On peut le faire? Nous n'attendons pas une réponse maintenant mais je laisse la question déjà formulée.



HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup. Le Portugal, s'il vous plaît.

PORTUGAL:

Merci. Etant donné que nous avons les services, je vais parler portugais. Je vous prie donc de mettre vos casques. Ceux qui ne comprennent pas le portugais bien entendu. Je vois qu'il y a beaucoup de monde qui comprend le portugais. C'est bon de le savoir.

Sur le point ayant trait au groupe de travail du JAS et le travail qui a été fait, j'ai participé hier à la session de présentation des résultats. Il y a eu un travail très très bien fait. Un groupe au sein du GAC l'a accompagné. Nous avons essayé de l'aider le mieux possible mais j'ai un doute et je voulais en discuter lors de cette réunion.

Aujourd'hui, lorsqu'on entre en fonction de ce que l'on va proposer dans cette réunion. Ce sujet va être remis à plus tard. Donc on ne va pas l'approuver. Je ne sais pas quelles sont les informations de l'ALAC. Que pensez-vous qu'il va se passer? Je crois que ceci va être remis à plus tard pendant plusieurs mois. La réalisation de ce point là va être longue et j'ai peur que d'avoir des bonnes idées, un bon rapport, etc... Mais je crois que peut-être les décisions vont être remises à plus tard. Je voulais partager ce sentiment avec vous et voir en définitive ce que pense l'ALAC. Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN:

Quelle est la perspective de l'ALAC par rapport au progrès sur le soutien à d'autres candidats? Alan, s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG:

J'ai toujours la même préoccupation lorsqu'on me présente quelque chose et on ne sait pas très bien si on va le

réussir. Dans ce cas particulier je n'ai pas ce soucis. Ceci concerne le lancement des nouveaux gTLD en janvier. Je ne crois pas que le conseil d'administration soit masochiste dans cet aspect pour faire quelque chose qui puisse freiner ce processus. Je suppose qu'ils vont faire des actions. Quand est-ce que cela va arriver, on ne le sait pas. Et ce qui a été recommandé et ce qu'a fait le groupe JAS, je ne le sais pas. Je ne sais pas quand est-ce qu'on va voir cela. Je crois qu'il va y avoir des actions significatives dans un délai pas trop long. Mais je ne m'en soucis pas trop en ce moment. On va sûrement voir les résultats dans deux ou trois semaines.

HEATHER DRYDEN:

Merci Alan. Evan?

EVAN LEIBOVITCH:

Je suis Evan Leibovitch pour les procès-verbaux. On n'a pas d'accès pour les conseils d'administration, on ne peut pas lire leurs cerveaux. Mais lors de causeries informelles, il y a des gens qui nous en parlent et c'est un bon indicateur que les sujets sont effectivement traités, qu'ils ne sont pas ignorés. Lors de la séance d'inauguration, on a mentionné l'approbation de la mention de Singapour. Il semblait que le conseil d'administration était engagé à mener un certain type d'actions pour répondre à la communauté. Ils ont donné la réponse à la communauté. On l'a demandé et ils l'ont donné. Nous savons bien qu'il faut travailler de manière conjointe. On a élaboré une déclaration conjointe entre le GAC et l'ALAC. Je voudrais savoir si le conseil d'administration a répondu à cela. Nous savons qu'on a demandé l'accord de la communauté. Comme nous savons que les réunions du conseil d'administration ne sont pas publiques, on voudrait savoir s'il y a eu une réponse ou pas.

HEATHER DRYDEN:

Merci Evan. Je crois qu'on va donner une réponse courte à ce que vous avez mentionné. J'espère que nous allons pouvoir répondre à cette question. On a plus de temps malheureusement. On peut laisser ce point ici et puis passer au point suivant de la responsabilité et de la transparence où Jean-Jacques a des commentaires à faire.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Merci. Je veux faire un commentaire. Je suggère que tout l'exercice de l'ATRT a été très bien, il a apporté de très grands bénéfices. L'ICANN pourrait en quelque sorte faire une opération continue d'autoanalyse et cela consommerait beaucoup de ressources, des ressources en temps et des ressources humaines et ça irait au détriment de son organisation et de ses activités.

Mais il faut signaler des enjeux pour l'ICANN. Tout d'abord le secteur des relations ou des rapports entre les structures de prise de décisions et le reste de l'ICANN.

Et là, je dois dire que nous avons eu des réactions et des invitations qui ont été très ouvertes de la part du conseil d'administration. Et l'autre enjeu auquel nous faisons face est l'interrelation entre les différents éléments de l'ICANN et non seulement le conseil d'administration. Et là, je crois que ce que nous faisons aujourd'hui, c'est justement particulièrement important. La manière dont on travaille et dont nous voulons travailler avec l'ALAC et le GAC, c'est très important.

Et la proposition faite par Olivier d'entreprendre une action, c'est pour pouvoir se concentrer dans une petite quantité de points importants et donner la voix à ceux-là. Comment dire? D'une certaine manière une confédération pour le dire dans une langue commune qui puisse renforcer l'organisation d'ICANN.

Je crois que ceci, on le fait au bénéfice de l'organisation. On a approuvé cela et ceci est en faveur de l'intérêt de la communauté, en faveur des différents groupes. Comme un article de « The Economist » l'a signalé, il s'agit d'un grand enjeu de l'ICANN de le faire ainsi.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup Jacques. Je peux vous dire que ce qui est des recommandations importantes pour le GAC, nous continuons à travailler. Nous avons un groupe de travail formé par des membres du conseil d'administration et du GAC et on essaie de le coordonner pour voir la mise en place des recommandations et y entrer non seulement la responsabilité à la transparence et l'équipe de révision mais aussi avec le groupe de travail conjoint et le rapport ayant été rédigé pour réviser le rôle du GAC et aussi pour des questions concernant la responsabilité et la transparence.

Ce rapport a été fait avec le conseil d'administration et il contient beaucoup d'informations utiles sur la manière dont fonctionne le GAC, ce qu'est le conseil du GAC et des sujets similaires en plus des recommandations pour faire le suivi du conseil du GAC ainsi que de garantir que lorsque nous donnons des conseils, il y ait un suivi qui soit visible pour le GAC. Qu'il soit possible pour le GAC de voir l'action mise en place en place en réponse à différents types de conseils reçus.

Je crois qu'il s'agit d'un outil très important pour nous et je vous donne cette information. Notre collègue de l'Egypte au GAC est celui qui s'occupe de gérer cette initiative au sein du GAC.

Le représentant de la Commission Européenne a la parole.

## COMMISSION EUROPEENNE:

Merci Madame la Présidente. Je voudrais clarifier la position de la Commission. La Commission a été informée de manière confuse lors des dernières semaines. Pour ce qui est des recommandations de l'ATRT, je confirme que l'Union Européenne considère que ce groupe de travail et ses recommandations sont d'une énorme importance. Comme vous le savez bien, Fabio Colasanti a été désigné comme le directeur général pour faire le travail de cette équipe de révision et il travaille, non seulement à titre personnel mais aussi à la Commission, nous considérons que les recommandations de l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence doivent être mises en place indépendamment, non seulement par nous même mais par tout le monde. Nous devons faire ce que Cheryl a dit afin de garantir que ceci se fasse effectivement.

Pour ce qui est des recommandations, en tant que communauté et en tant qu'autorités publiques, si je peux le dire, nous devons savoir qu'il y a des éléments de réformes qui peuvent faire qu'on ne pourra pas le mettre en place par l'ICANN. Ce que je veux dire, c'est qu'il est souhaitable que le modèle de l'ICANN puisse améliorer en interne mais il y aura des occasions où cela ne sera pas possible. Et la Commission Européenne considère que nous ne pouvons pas dire si certains changements pourront être mis en place ou pas par l'ICANN et alors ces changements n'auront pas lieu. Et ce n'est pas acceptable pour la Commission Européenne.

S'il y a des changements, par exemple comme le conflit d'intérêts où il faut mettre en place de manière urgente et que l'ICANN ne peut pas le faire, ces changements doivent être faits. La manière peut être débattue mais je veux clarifier la position de la Commission Européenne sur ce point-là. Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN:

Merci. J'ai encore un orateur qui demande la parole et puis après on pourra clôturer la séance d'aujourd'hui.

Le représentant de l'Australie s'il vous plaît.

AUSTRALIE:

Merci Heather. Je suis le représentant du GAC de l'Australie. Je suis d'accord avec la Commission Européenne sur le point que les recommandations de l'ATRT sont très importantes et qu'elles soient en place dès que possible.

Je pense que c'est un bon exemple de réforme qui provient depuis l'intérieur du modèle actuel de l'ICANN. Et je crois aussi qu'il y a un grand niveau d'accords dans la salle par rapport à l'idée qu'il y a d'autres manières d'actions dont il faut tenir compte.

Je veux donner mon soutien à l'idée de petits groupes de travail chargés de procurer ces réformes ou la mise en place de ces réformes. Voici donc un autre exemple de réforme qui peut fonctionner pour le modèle multipartite de l'ICANN. Nous avons identifié des questions potentielles. Parlons-en. Donnons nos conseils sur différentes questions à travers ce modèle qui vient de l'intérieur de l'ICANN. Je crois que l'ICANN fait face à différentes questions de gouvernance et c'est très difficile. Il va falloir avancer et faire des réformes de gouvernance qui sont critiques pour les légitimités permanentes de l'ICANN. Je souhaite vraiment que ceci fasse partie de la communauté et du modèle.

HEATHER DRYDEN:

Merci au représentant de l'Australie.

Je tiens à remercier l'ALAC de s'être réuni avec nous aujourd'hui. Nous avons pu échanger des idées très

---

intéressantes sur divers sujets. Et nous remercions ce débat. Olivier a la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci Heather. J'adore les réunions où l'on peut aboutir à une clôture. On a commencé à discuter des conflits d'intérêts et nous avons fini la manière de défendre l'intérêt public, donc on est arrivé à une très très bonne clôture. Je vous remercie de ce débat et je crois que nous pouvons décider la clôture de cette session.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup à l'ALAC. Aux membres du GAC, je vous rappelle que nous devons être ici à 11h15 pour une réunion avec le SSAC.

Merci beaucoup.

[Fin de la transcription]